

UN SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL (SMA) EST MIS EN PLACE À VALENCE

En fonction de l'école que fréquente votre enfant, un service minimum d'accueil est en place sur 3 structures municipales de Valence (MPT du PLAN, MPT du POLYGONE et Centre de Loisirs RAVEL) pour le Mercredi 07 Avril et pendant toute la période des vacances scolaires.

Il s'adresse exclusivement aux enfants des professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie sanitaire, conformément au décret 2021-384 du 02 Avril 2021 (cf liste ci-dessous).

- Tous les personnels des établissements de santé ;
- Les biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers diplômés d'Etat, médecins, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens, sages-femmes ;
- Tous les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage (professionnels en charge du contact-tracing, centres de dépistage, laboratoires d'analyse, etc.) et de vaccination (personnels soignants et administratifs des centres de vaccination, pompiers), ainsi que les préparateurs en pharmacie et les ambulanciers ;
- Les agents des services de l'État chargés de la gestion de la crise au sein des préfectures, des agences régionales de santé et des administrations centrales, ainsi que ceux de l'assurance maladie chargés de la gestion de crise ;
- Tous les personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux suivants : EHPAD et EHPA (personnes âgées) ; établissements pour personnes handicapées ; services d'aide à domicile (personnes âgées, personnes handicapées et familles vulnérables) ; Services infirmiers d'aide à domicile ; lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé ; appartements de coordination thérapeutique ; CSAPA et CAARUD ; nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus ;
- Tous les personnels des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les établissements associatifs et publics, pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et d'interventions à domicile (TISF) et les services de prévention spécialisée ;
- Les enseignants et professionnels des établissements scolaires, les professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant, les assistantes maternelles ou les professionnels de la garde à domicile, les agents des collectivités locales, en exercice pour assurer le service minimum d'accueil ;
- Les forces de sécurité intérieure (police nationale, gendarmerie, sapeurs-pompiers professionnels, policiers municipaux, surveillants de la pénitentiaire).

Les structures municipales à contacter en fonction de l'école de votre enfant :

CLM RAVEL 04.75.42.04.63 1 Place Maurice RAVEL	Toutes les écoles privées
	Freinet maternelle et élémentaire
	Ninon Vallin
	Louise Michel maternelle et élémentaire
	Camus
	Laprat
	Michelet maternelle et élémentaire
	Rigaud maternelle et élémentaire

Centre de loisirs MPT PLAN 04.75.42.52.79 1 Place des Aravis	Brossolette
	Seignobos maternelle et élémentaire
	Archimbaud maternelle et élémentaire
	Abel
	Romain Rolland
	Langevin
	Buisson maternelle et élémentaire
	Vallès maternelle et élémentaire

Centre de loisirs MPT Polygone 04.75.79.15.37 20 avenue de l'Yser	Bayet maternelle et élémentaire
	Kergomard Récamier
	Montaigne maternelle et élémentaire
	Renan
	Berthelot
	Pergaud Chauffour
	Lafontaine
	La Bruyère
	Condorcet maternelle et élémentaire
	Lagrange maternelle et élémentaire

INSCRIPTION :

Vous devez prendre contact avec la structure ci-dessus référente de l'école de votre enfant.
 Vous aurez à remplir sur place des documents administratifs (fiche sanitaire, ...).

Un justificatif de votre employeur devra impérativement nous être fourni dans un délai de 48 heures après fréquentation du SMA.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL

- Ouverture de 7H30 à 18H30 : accueil possible jusqu'à 9h, départ possible à partir de 17H.
- L'inscription, à la demi-journée est possible
- Matin : Accueil jusqu'à 9h, prise du repas sur site. Départ entre 13H30 et 14H.
Après-midi : Accueil entre 13H30 et 14H et départ à partir de 17H

Les familles doivent prévoir le repas froid, tiré du sac, pour leurs enfants, sauf accueil en demi-journée sur l'après midi.

Le goûter est à fournir par les familles.

Chaque enfant d'âge élémentaire devra être muni de 2 masques pour la journée.

Cet accueil donnera lieu à facturation sur la base de la grille suivante :

DATE D'EFFET : 07 JANVIER 2019			
	Journée avec repas	Journée sans repas journée -2 € *	Demi-journée sans repas
QF inférieur ou égal à 225 €	10,30 €	8,30 €	2,60 €
QF ≥ 226 et/ou ≤ à 359 €	11,80 €	9,80 €	3,00 €
QF ≥ à 360 et/ou ≤ à 554 €	13,30 €	11,30 €	3,35 €
QF ≥ à 555 et/ou ≤ à 715€	13,80 €	11,80 €	3,48 €
QF ≥ à 716 et/ou ≤ à 1 038 €	14,30 €	12,40 €	3,60 €
QF ≥ à 1039 et/ou ≤ à 1300€	14,80 €	12,80 €	3,73 €
QF ≥ à 1301 et/ou ≤ à 1 700 €	15,30 €	13,30 €	3,85 €
QF ≥ 1 701 et +	15,80 €	13,80 €	4,00 €
Hors valentinois QF inférieur à 715 €	15,80€	13,80 €	4,00 €
Hors valentinois QF ≥ 715 et +	20,30 €	18,30 €	5,10 €

* si l'enfant est présent deux demi journées le même jour, le tarif journée sans repas s'appliquera.